

Décision

Générale

colonial

Décision n° 115 Décisions concernant les Ministères

n° 115

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
30 janvier 1960

Numéro JO
n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro
29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Le Gall, Contrôleur du Cadre. Métropolitain. des Douanes détaché, est nommé agent intermédiaire près le contrôle des Contributions à l'Aéroport de Djibouti, en remplacement de M. Ali Taher, agent de contrôle principal pour la perception au comptant des Frais de Port et d'Aéroport et des diverses taxes de consommation. M. Pécol Albert, Comptable auxiliaire est nommé agent intermédiaire près le contrôle des Contributions au Port de Djibouti en remplacement de Mme Biilliec Odette pour la perception au comptant des Frais de Port. et d'Aéroport et des diverses taxes de consommation, mais seulement lorsque leur montant n'excèdera pas 40.000 francs Djibouti par liquidation.